

RETRAITE

Recul de deux ans de l'âge de départ

Inacceptable

IL FAUT AGIR !

Retraite : attaque d'ampleur contre tous les salariés !

Le gouvernement a annoncé le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et l'augmentation du nombre de trimestres travaillés pour obtenir une retraite à taux plein.

Avec ces nouvelles mesures, **tous les salariés devront trimer jusqu'à deux ans de plus.**

Le gouvernement justifie ces mesures contre les travailleurs par un soi-disant déséquilibre financier d'une dizaine de milliards d'ici à 2030. Ce qui n'est pas jugé comme un problème par le très officiel Conseil d'Orientation des Retraites (COR) ...

Mais aucune contribution n'est demandée au patronat, alors qu'il suffirait d'augmenter les salaires pour augmenter les cotisations aux régimes de retraite.

De l'argent, il y en a dans les poches du patronat :

- ▶ 80 milliards d'euros de dividendes versés en 2022 par les grosses entreprises, comme Stellantis, aux actionnaires. Un record !
- ▶ 157 milliards d'euros d'aides versées aux entreprises par l'Etat tous les ans !
 - *Sans compter toutes les subventions apportées par les collectivités locales, comme, par exemple, les 3,8 millions à la Janais par la Région Bretagne et Rennes Métropole cette année...*

Travailler plus longtemps, notamment pour les plus anciens, quand les plus jeunes ne connaissent que le chômage et la précarité, c'est inacceptable !

Toutes les organisations syndicales sont unanimes sur ce sujet et affirment que l'âge légal de départ à la retraite ne doit pas être retardé !

La CGT de l'usine PSA la Janais appelle d'ores et déjà à se préparer pour la manifestation unitaire qui aura lieu le jeudi 19 janvier à Rennes.

Les syndicats ne peuvent rien changer tout seul, alors qu'avec la mobilisation des salariés, tout devient possible !

*La CGT appellera à des actions (débrayages, grève) sur l'usine pour la journée d'action du 19 janvier.
Préparons-nous, discutons-en entre nous.*



Remise à zéro des compteurs, ce n'est pas à nous de payer la note !

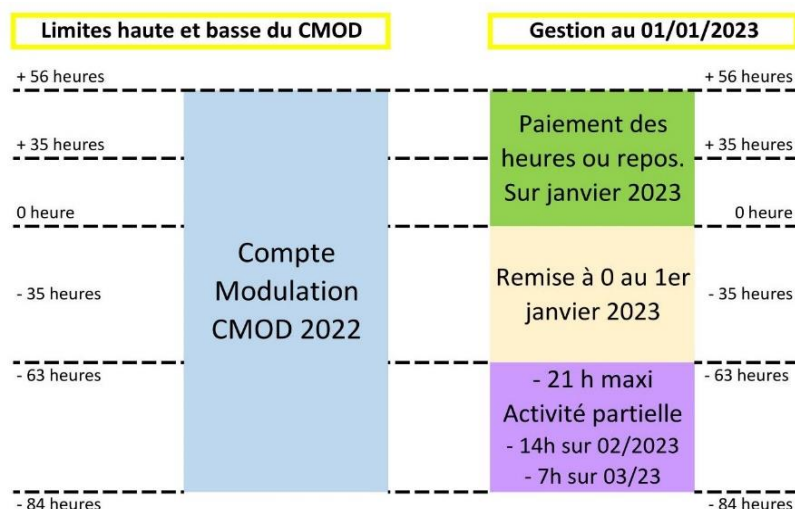
Selon l'accord NEC signé par tous les syndicats sauf la CGT, une remise à zéro est prévue ce mois de janvier 2023. **Mais cette remise à zéro n'est pas gratuite.**

Si le compteur est supérieur à 0 heures, toutes les heures sont payées.

Mais si le compteur est inférieur à 0 :

➔ **De moins 84H à -63H :** une régularisation correspondant à l'équivalent de 16% de 2 journées travaillées sera **reprise sur la paie de février**, et l'équivalent de 16% d'une journée travaillée sera **repris sur la paie de mars**.

➔ **De moins 63H à 0H :** remise à zéro du compteur sans impact sur le salaire.



Une très grande majorité de salariés sont positionnés sur la borne basse de - 84 heures et très rares seront les salariés concernés par le paiement des heures sup ou de la remise à zéro sans impact sur le salaire !

A la Janais seulement 4 salariés ont un compteur positif selon la direction...

Pour la CGT, il n'est pas normal que nos salaires soient amputés de la sorte : nous revendiquons la suppression des compteurs de modulation et le paiement à 100% des jours non travaillés.

Fuite d'acide en Peinture : la direction nous met en danger !

Nous avons informé par tract de la fuite d'acide sulfurique au sous-sol Peinture le 25 octobre dernier. La fuite d'acide et le nuage de fumée qui s'était dégagé dans le bâtiment 45 aurait pu entraîner des conséquences désastreuses pour le personnel. Plusieurs salariés avaient été incommodés.

La direction a toujours minimisé le problème, mais la CGT, par le biais de la CSSCT, avait exigé une enquête pour connaître les circonstances de cet accident.

Le rapport de l'Inspection du travail relève de multiples négligences de la part de la direction :

Contrairement à ce qu'exige le Code du travail pour les cuves contenant des produits corrosifs :

- ➔ *Aucune maintenance ou entretien périodique n'est effectué par une personne qualifiée ou un organisme agréé, alors que cela devrait être fait au minimum tous les ans*
- ➔ *Absence de marquage des données constructeur de la cuve (notamment sur la durée de vie des cuves)*
 - *Ce type de cuve devrait être changée tous les 10 ans et visiblement elles sont plus anciennes !*
- ➔ *Pas de douche oculaire pour nettoyer les yeux en cas de projection d'acide*
- ➔ *Risque de chute de hauteur...Etc...*

La liste est longue. La lecture du rapport de l'Inspection du travail montre la totale irresponsabilité de la direction en matière de sécurité sur ce stockage d'acide sulfurique.

A vouloir faire des économies sur tout, la direction nous met en danger. Cette fois-ci, les conséquences ont été limitées, mais la direction ne doit pas compter sur la chance en matière de sécurité !

La sécurité est de la responsabilité de la Direction, mais les conséquences sont pour les salariés !

POUR NE PAS PERDRE SA VIE A LA GAGNER on ne peut pas faire confiance à la direction.